

MAIRIE DE CHIMILIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2023 à 19 heures 30

Le 25 janvier 2023 à 19 heures 30, le Conseil municipal de chimilin s'est réuni à la mairie.

Date de la convocation : 16 janvier 2023

Présidence : Monsieur Edmond DECOUX, maire

Présents Mmes et MM. Edmond DECOUX, Régis MAILLET, Arièle CAPUOZZO, Jean-Raymond BACLET, Emilie DOUCET, Sylvie COUTURIER-VOILEAU, Mme Sylvie LAAGER, Christophe JULLION, Mickaël MICOUD, Sébastien GUILLOT, Gérard BUFDEVANT, Monique CHABERT, Christian COTTE.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres absents : Sophie LEGOUHINEC, non excusée

représentés : M. Mickaël BERTHE excusé a donné pouvoir à M. Edmond DECOUX.

Mme Emilie DOUCET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30 et donne lecture de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 14 décembre 2022. Mme Monique CHABERT s'abstient au vu de son absence à cette séance.

1. Délibérations

M. Jean-Raymond BACLET présente l'inventaire de l'éclairage public et M. Régis MAILLET illustre ses propos par la présentation de la carte du TE 38. 57 sur 126 lampes seront changées en type led afin de poursuivre les économies d'énergie. A la suite d'une demande de Mme Monique CHABERT, il est indiqué que les changements concerneront le Centre, le Bucley, la Route du Stade, La Galifatière et Les Ternes. M. Régis MAILLET précise que le passage en led devrait être terminé avant la fin du mandat.

M. Christophe JULLION demande s'il y a compatibilité avec les têtes pour les ampoules à led. M. Régis MAILLET précise que sur les poteaux, seule la tête est changée sur les maisons, on change l'ensemble. Mme Monique CHABERT demande si une réduction des lampes est prévue avec un éclairage plus efficace. M. Régis MAILLET répond que pour le Centre Bourg, le rapport n'a pas observé d'éclairage inutile. M. Christophe JULLION souhaite connaître la puissance, M. Régis MAILLET donne l'information de 12 à 18 Watt. Mme Monique CHABERT s'étonne que les lampes du Château et de la Cuisinière soient recensées. M. Régis MAILLET explique qu'ils sont dans l'inventaire mais que la commune ne les gère pas. Mme Monique CHABERT demande une précision sur le financement prévisionnel qui peut être révisé. M. Régis MAILLET dit que le fait d'adhérer au TE 38 représente une économie et que le coût des travaux peut être revu à la baisse.

19H51 M. SUISSE-GUILLAUD Gilles entre dans la salle en auditeur, présence depuis le début de M. JANIN Dominique et de M. HUMBERT Philippe.

M. Régis MAILLET apporte la précision qu'avec la souplesse du led, on pourra par la suite installer des détecteurs automatiques. M. Gérard BUFFEVANT demande quelle protection pour les oiseaux. M. Régis MAILLET répond que ce n'est pas le led en soi qui est gênant mais la détection automatique contribuera à préserver la faune nocturne, par un éclairage orienté vers le sol.

2023 01 Travaux sur réseau d'éclairage

Suite à notre demande, le Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE CHIMILIN

Affaire n° Rénovation EP Tranche 3 21-001-104

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 52 873 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 30 633 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **1 259 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **20982€**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **52 873 €**

Financements externes : **30 633 €**

Participation prévisionnelle : 22 240 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 1 289 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un 20 982 € montant prévisionnel total de :

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

M. Régis MAILLET présente la délibération d'avancement de grade des ATSEM. Mme Monique CHABERT se fait préciser que les ATSEM restent en catégorie C. Elles auront la possibilité d'obtenir une promotion ou de passer un concours.

2023 02 CREATION DE DEUX POSTES AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'ordonnance N°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique (CGFP) applicable à compter du 1^{er} mars 2022, il convient de délibérer pour la création de postes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de deux emplois d'agent de maitrise à temps complet. Cette création fait suite à la promotion interne complémentaire de grade 2022 concernant

- Mme Isabelle MERCIER, ATSEM
- Mme Audrey JACQUEMET ATSEM

pour lesquels Monsieur Le Maire a donné un avis favorable.
Les postes sont pourvus à titre exclusif par voie de l'avancement de grade.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE à compter du 1^{er} Janvier 2023 de créer pour le service scolaire: Deux postes d'agent de maitrise à temps complet.

CHARGE le **maire** d'effectuer les démarches nécessaires.

DIT que les postes d'ATSEM à temps plein seront supprimés dès la nomination des agents.

Monsieur le Maire présente la délibération en rappelant qu'elle est rendue obligatoire par le départ de Christine LEBREUILLY, agent annualisé qui n'a pas pu prendre ses CET et les derniers congés. Mme CHABERT souligne l'investissement de Christine dans son travail et elle souhaite qu'on la remercie.

2023 03 PAIEMENT CET ET CONGES PAYES AUX AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'ordonnance N°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique (CGFP) applicable à compter du 1^{er} mars 2022.

Considérant les jours de congés payés et de CET non pris par les agents titulaires radiés des effectifs et n'ayant pas été en mesure de solder leurs congés ou leur compte épargne temps. Il souhaite que les CET non pris soient réglés selon les critères des catégories A, B ou C. et que les congés payés soient rémunérés dans la limite de 20 jours

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2023 d'autoriser le paiement des congés payés non pris lors de l'arrêté de radiation des cadres dans la limite de 20 jours ainsi que le règlement des CET non récupérés.

CHARGE le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Mme Arièle CAPUOZZO présente la délibération et explique que les chèques cadhocs se présentent par 15 Euros, ce qui expliquent les montants.

2023 04 Règlement concernant les cadeaux effectués aux élus et agents de la commune en cas d'évènements familiaux.

Une modification du règlement s'impose concernant la participation de la mairie en cas d'évènements familiaux, pour les élus et les agents municipaux.

La proposition est la suivante :

- naissance d'un enfant au foyer d'un conseiller municipal ou d'un agent communal actif : 105 € en chèque CADHOC
- mariage ou pacs d'un conseiller municipal ou d'un agent communal actif : 105 € en chèque CADHOC
- décès d'un conseiller municipal ou d'un agent communal actif : gerbe fleurs : 60 €, annonce dans la presse et en séance du conseil municipal, courrier de condoléances et présence à la sépulture.
- pour la famille (conjoint, parents, enfants) d'un conseiller municipal ou d'un agent communal actif : courrier de félicitations en cas de mariage, annonce dans la presse et en séance du conseil municipal, courrier de condoléances, présence à la sépulture et gerbe de 40 €.
- pour les anciens conseillers municipaux et agents, en cas de décès : annonce en séance du conseil municipal, courrier de condoléances, présence à la sépulture et gerbe de 60 €.
- pour les anciens maires et adjoints, en cas de décès : annonce dans la presse et en séance du conseil municipal, courrier de condoléances, présence à la sépulture et gerbe de 60 €.
- Pour les départs en retraite d'un agent : valeur du cadeau 150€ en bon CADHOC ou achat d'un cadeau.

Le conseil, après en avoir débattu,

- ADOPTE le règlement indiqué ci-dessus

3.COMMISSIONS

URBANISME : M. Régis MAILLET fait le compte rendu de la commission urbanisme des Vals du Dauphiné. Il rapporte les décisions pour la zone de l'ancienne corderie qui devait être une zone de loisir marchand et qui sera transformée en zone artisanale. Il précise que les travaux de dépollution sont faits sur 2Ha.

RESSOURCES HUMAINES : M. Régis MAILLET rappelle le départ en retraite de Mme Christine LEBREUILLY et l'embauche de Mme Céline CRAGNOLINI pour son remplacement. Elles ont travaillé en binôme cette fin janvier. Pour le remplacement d'Isabelle, la stagiaire qui est venue en décembre a choisi de ne pas continuer l'expérience Chimilinoise, elle fait son stage à Aoste.

CMJ/ECOLE : Mme Emilie DOUCET fait le bilan du CMJ, les membres sont très motivés. Le CMJ est engagé dans le parcours vers le JSP avec M. Mickaël BERTHE en soutien. Le CMJ prépare un budget prévisionnel pour le changement de jeux et l'aménagement de l'aire dans le parc, ce dossier est susceptible d'être éligible aux subventions.

Mme Emilie DOUCET informe du maintien des classes et une évaluation sera faite en mai pour les deux écoles.

ASSOCIATIONS : Présentation du nouveau bureau du comité des fêtes : Sébastien GUILLOT, Mme CHALAMEL, Clémence LEGOUHINEC, Sylvie COUTURIER, Régis MAILLET. Félicitations à Sébastien qui est heureux de l'engouement suscité par le nouveau comité des fêtes.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Le 2 février 2023 sera voté le vote électronique.

CULTURE : Mme Monique CHABERT confirme les rencontres au Cellier. Un flyer est en cours de préparation avec Mme PINZETTA. Elle informe de l'attribution du label par le Conseil Départemental. Mme Monique CHABERT évoque la peinture murale qui se dégrade. M. le Maire informe que le Conseil Départemental souhaite organiser une cérémonie le lundi 27 mars 2023 pour la remise du 100^{ème} label du patrimoine départemental en présence de M. BARBIER, Président. Une réunion aura lieu le 16 février avec le Département.

Mme Monique CHABERT informe que le cinéma plein air aura lieu le 28 juillet 2023. Une recherche d'animations est en cours.

COMMUNICATION : Mme Sylvie COUTURIER VOILEAU a créé la page Facebook qui est active. Elle rapporte que des coquilles sont présentes dans l'agenda. M. le Maire remercie pour le bulletin. Des félicitations sont adressées à M COTTE pour la première page du bulletin. Il est évoqué la présence d'un infographiste qui habite Chimilin et qui a proposé ses services, on pourrait faire éventuellement appel à ses compétences.

CCAS : Pas de point nouveau.

VOIRIE : Mme Monique CHABERT demande un retour sur les travaux de voirie 2022 puisque ceux-ci n'ont pas été évoqués au Conseil Municipal. M. Jean-Raymond BACLET rapporte que tous les travaux ont été faits.

FREE : M. Régis MAILLET fait le bilan de l'antenne Free.

Des images aériennes de la zone d'installation ont été présentées, puis un rappel du projet a été fait en précisant entre autres les éléments suivants :

- Le périmètre de sécurité autour d'une antenne est de 3 m en face et 0,5 m à l'arrière pour une antenne.
- L'opérateur a obligation de sécuriser ce périmètre (clôture de 2 m et filet anti-ballon sur le dessus)
- Dans notre cas, l'habitation la plus proche est à plus de 200 m
- Exposition aux ondes à 200 m : ≤ 1 v/m (limite préconisée 36 m/v)

Il semble qu'il n'y ait pas d'effets à court terme constatés. Nous n'avons pas de retour sur le long terme. L'antenne se situe à plus de 200 m des habitations et par conséquent éloignée des établissements scolaire et de la crèche conformément aux recommandations faites dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002, où il est bien précisé qu'elle ne constitue pas un périmètre de sécurité.

M. Régis MAILLET présente des liens internet. Il évoque l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques), administration indépendante. Il présente le décret n° n°2002-775 du 3 mai 2002, relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques. Mme Monique CHABERT fait remarquer que le décret semble ancien (2002) concernant ces questions et la multiplication des antennes.

M. le Maire a interrogé la chambre d'agriculture. M. Régis MAILLET rappelle que l'opérateur devra se plier aux règles du PLUI.

Départ de M Jean-Raymond BACLET à 20h58.

M. Régis MAILLET fait observer que les mobiles ont 30 ans d'existence donc nous avons un peu de recul, pour l'usage des fréquences cédées par la défense au monde civil. Il y a aujourd'hui près de 40 0000 antennes sur le territoire français.

M. Mickaël MICOUD s'excuse de ne pas avoir été présent à la réunion publique et demande s'il y aura la 5G. Il lui est répondu que le projet ne prévoit actuellement que la 3 et la 4 G

M. Christophe JULLION demande pourquoi FREE ne peut pas rester sur le mât à BIEDON. M. Régis MAILLET répond que c'est une décision de l'état donnant le droit à Orange de refuser aux autres distributeurs l'accès à ses mâts. L'antenne émet partout donc la commune sera bien desservie.

M. Gérard BUFFEVANT s'étonne du fait que chaque distributeur devrait avoir un mât. La réponse est oui forcément mais où. M. Christophe JULLION demande s'il y aura plus d'ondes. M. le Maire dit que plus l'antenne est proche plus la liaison est rapide. M. Régis MAILLET précise que de façon un peu paradoxale, plus l'antenne est éloignée, plus le téléphone doit utiliser de la puissance pour établir le lien et donc « chauffer ». M. Christophe JULLION note que c'est un problème de puissance.

Mme Monique CHABERT a trouvé que FREE n'a pas fait de présentation précise du projet, que c'était une réunion commerciale sans aucune réponse pédagogique. Mme Monique CHABERT rappelle l'épisode des problèmes rencontrés par un cheptel bovin chez Guy POULET. M. Régis MAILLET indique qu'il semblerait que le rétablissement de la mise à la terre correcte d'un poteau électrique ait permis un retour à la normale. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui des questions restent posées en ce qui concerne l'impact des ondes électromagnétiques sur les animaux. Aucun organisme n'a formulé de réponses claires et précises.

Mme Monique CHABERT évoque le principe de mutualisation entre les opérateurs. Elle demande s'il s'agit bien d'un service pour le public et note que Chimilin n'a rien demandé. M. le Maire et M. Régis MAILLET répondent qu'il s'agit bien d'un service au public. L'objectif premier du projet est de donner un accès de qualité aux abonnés de l'opérateur Free. Il est difficile de demander des services de communications et de s'opposer à la réalisation des réseaux.

M. Régis MAILLET rappelle que les représentants de FREE ont commis des imprécisions pour ne pas dire des erreurs. M. Régis MAILLET indique qu'il n'a pas apprécié la menace à peine voilée que le technicien a faite en ce qui concerne l'installation d'antenne sur des terrains privés. M. Régis MAILLET précise que comme pour l'installation sur le domaine public, les travaux sur le domaine privé doivent respecter strictement les règles du PLUI.

M. Christophe JULLION demande si Orange ne peut pas nous donner des informations. Mme Monique CHABERT demande que l'on continue à s'informer pour savoir ce qui doit être fait. M. Mickaël MICOUD fait observer que ce n'est pas la première antenne qui est installée et que l'on peut trouver des renseignements.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent pour continuer le débat sur l'antenne FREE en soulignant l'entorse au règlement. M. Philippe HUMBERT rejoint Mme Monique CHABERT et dit que l'argument financier ne tient pas. M. Régis MAILLET dit que le loyer annuel de 3000 euros est un plus. M. Philippe HUMBERT demande aux élus de donner leurs avis.

M. Gilles SUISSE-GUILLAUD rappelle que l'antenne sera à 200 mètres de la maison du Pavillon et invoque le principe de précaution.

M. Dominique JANIN évoque les jeunes du foot et les problèmes des ondes. M. Christophe JULLION répond que ce qui est dangereux ce sont leurs portables qu'il ont en permanence sur eux. M. Philippe HUMBERT rappelle que la bonne attitude est de penser au long terme pour les enfants. M. Gilles SUISSE-GUILLAUD

demande si le club de foot est d'accord pour cette installation, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

M. Gérard BUFFEVANT rappelle que c'est FREE et que c'est une démarche commerciale, il demande combien d'antennes pour Orange, quelle capacité et n'y-a-t-il pas suréquipement. Monsieur le Maire se propose d'interroger Orange.

RENCONTRE CAUE : Elle a eu le lieu le mardi 24. M. le Maire dit que l'objectif est de faire une programmation d'ensemble pour faire avancer les projets et la commission sera avec l'ensemble du Conseil Municipal.

TE 38 : Les élus ont rencontré M. MARCON nouveau conseiller CEP. Des relevés sont faits pour connaître la consommation des bâtiments et faire un diagnostic concernant les pertes. Mme Monique CHABERT rapporte que ces relevés ont déjà été faits précédemment. Il est précisé que suite aux différents travaux d'isolation qui ont été réalisés, il n'est pas inutile de refaire cette campagne de mesures pour constater les évolutions et voir où il faut porter nos efforts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H41

Le secrétaire de séance
Emilie DOUCET

Le Maire

Edmond DECOUX